

Commune d'Aubignas
Compte-rendu du Conseil Municipal du 01 octobre 2021

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian BREYSSE, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Jean-Michel UCCHEDDU

Absent : Frédéric SOUTRENON, pouvoir donné à Frédéric CHALANCON

Ordre du jour

1. Intervention du Président de la Communauté de communes ARC et de sa vice-présidente sur la prise de compétence restauration collective de la CC
2. Délibération sur la dénonciation du marché API
3. Délibération nouvelle grille tarifaire 2021 API
4. Validation du CR du 27 août 2021
5. Délibération fixation des tarifs pour la régie multi-services
6. Délibération fixation tarifs de l'eau 2022
7. Délibération fixation tarifs de l'assainissement 2022
8. Délibération concernant le départ de la locataire du logement 15 rue des Arceaux
9. Délibération modificative de la création de régie
10. Décision modificative Budget primitif de la Commune
11. Demande d'échange de parcelle
12. Questions diverses :
 - Bilan des travaux et devis 2021-2022
 - Chemin de Rabayas
 - Panneau info-rando
 - Information sur la parcelle 800

Monsieur le Maire commence la séance en présentant Yves BOYER, Président de la Communauté de communes ARC et Marie-Josèphe LAUSSEL, Vice-présidente de la Communauté de communes et maire adjointe de Meysse. Il les remercie de leur présence.

1. Intervention du Président de la Communauté de communes ARC et de sa vice-présidente sur la prise de compétence restauration collective de la CC

Yves Boyer et Marie-Josèphe LAUSSEL présentent la prise de compétence restauration collective par la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2022. Ils expliquent les conséquences de cette récupération de compétences et des pénalités qui pourraient intervenir si la décision est prise hors délai.

En effet, la commune d'Aubignas a un contrat avec le prestataire API en ce qui concerne les repas de la cantine scolaire et des personnes âgées. Compte-tenu de l'extension de la prise de compétence aux communes du Sud de la Communauté, le Président de la Communauté de communes ARC expose au Conseil municipal les avantages et les inconvénients de dénoncer le contrat actuel pour le 31 décembre 2021.

Le Conseil s'interroge sur l'impact écologique et économique de cette action. Il n'approuve pas, majoritairement, cette prise de compétence. Cependant, le choix est très orienté en faveur de cette décision.

2. Délibération sur la dénonciation du marché API

Suite à une discussion sur les tenants et les aboutissants de l'extension de la compétence restauration collective par la Communauté de communes, le Conseil municipal s'interroge sur la liberté de dire NON. De plus, le délai de dénonciation est déjà presque dépassé puisque la durée minimum à respecter est de 3 mois. Le courrier de dénonciation devra être fait dans les plus brefs délais pour ne pas avoir de pénalités.

Délibération votée à 6 OUI et 4 NON.

3. Délibérations pour la nouvelle grille tarifaire 2021 API

Les prestations pour la confection des repas de la cantine scolaire et des personnes âgées sont réalisées par la société API-Restaurant. Une réactualisation tarifaire annuelle a lieu au 1^{er} septembre de chaque année.

Pour la cantine, ces prestations sont actuellement facturées au tarif de 3.61€ et la réactualisation tarifaire annuelle prévoit de passer le prix du repas à 3.64€.

Pour le repas des personnes âgées, ces prestations sont actuellement facturées au tarif de 4.60€ et la réactualisation tarifaire annuelle prévoit de passer le prix du repas à 4.65€.

Délibérations validées à l'unanimité.

4. Validation du CR du 27 août 2021

Des erreurs ont été relevées dans le paragraphe 1, présentation de la nouvelle directrice. Il était noté que les frais d'adhésion USEP étaient pris en charge par les Écoliers d'Aubignas. Cependant, au moment de ce conseil, ce sujet n'avait pas été évoqué.

Ce point est à modifier dans le CR du 27 août 2021.

Compte-rendu validé à l'unanimité avec corrections.

5. Délibération fixation des tarifs pour la régie multi-services

Le Conseil municipal délibère sur les tarifs suivants :

Dons des camping-caristes : 3€ ; dons des particuliers : libre.

Location de la salle « Le Préau » : 160.00€ avec une caution de 400.00€.

Dépassement en électricité pour la location des gîtes communaux : 0.15€ le kWh.

Remboursement des frais pour les pièces cassées ou manquantes après une location : montant variable.

Pour le ménage dans les gîtes, il est convenu que le tarif dépendra de la superficie. Ainsi, pour le petit gîte, le forfait sera de 60.00€ et pour le grand gîte, il sera de 80.00€.

La nécessité de lister et communiquer les détails du rangement est soulevée (vaisselles, poubelles, lits défaits...).

Une précision est apportée au sujet des locations sur l'obligation des locataires de présenter un document attestant l'assurance des locataires.

La caution pour les gîtes reste à 400€.

Délibération validée à l'unanimité.

6. Délibération fixation tarif de l'eau 2022

Le prix au m³ de la consommation domestique du 17 septembre 2021 au 15 juin 2022 augmente de 2 centimes et passe donc à 0.70€.

Les autres tarifs restent inchangés : 62.00€ pour l'abonnement ; 6.80€ pour le prix de la consommation domestique pour la période du 16 juin 2022 au 15 septembre au-delà de 1m³ par jour ; 0.08€ pour le prix du m³ de la redevance à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Délibération validée à l'unanimité.

7. Délibération fixation tarif de l'assainissement 2022

Le prix de l'abonnement reste à 57.00€ et le prix du m³ de la consommation domestique est fixé à 0.92€.

Délibération validée à l'unanimité.

8. Délibération concernant le départ de la locataire du logement 15 rue des Arceaux

Monsieur le Maire fait état du bordereau de situation transmis par notre comptable publique concernant les rapprochements de paiements et de titre exécutoire. Le conseil donne un accord de principe sur les montants donnés par la trésorerie du Teil en attente de la décision définitive.

Délibération votée à 6 OUI et 4 NON.

Par ailleurs, il se prononce à l'unanimité pour un retour à une vocation touristique de ce logement.

9. Délibération modificative de la création de régie

Annulation et remplacement de la délibération 2104-108 pour erreur d'écriture.

Réécriture de l'article 7 : un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Délibération validée à l'unanimité.

10. Décision modificative Budget primitif de la Commune

Des factures de 2017 à 2020 restent non réglées à ce jour. La somme de 2013.37€ inscrite dans la section de Fonctionnement – dépenses, article 673, chapitre 67, est compensée par des montants retirés sur les articles 60636, 6064, 60628 grâce à un réajustement des comptes.

Décision validée à l'unanimité.

11. Demande d'échange de parcelle

Suite à une décision familiale, la proposition d'échanger les parcelles rue du Tracol est annulée en attente d'une proposition de la nouvelle propriétaire.

12. Questions diverses

- Bilan des travaux et devis 2021-2022

Le muret de mise en sécurité du parking derrière l'église est terminé. Un couvercle a été posé au niveau de la jonction des sources de Reviscou et de la Fare, ce qui permet de sécuriser les installations.

Le parcours de santé est en phase de fin d'installation. Une des cages du terrain de foot sera conservée et l'autre sera supprimée pour installer un support en bois et un agrès.

- Chemin de Rabayas

Après réflexion, le propriétaire de la parcelle propose de participer à hauteur de 5000€ HT pour la sécurisation de la voie de circulation devant chez lui, laissant 3800€ HT à la charge de la commune. Les conseillers insistent sur la nécessité de poser un grillage pour que les lieux soient entièrement sécurisés.

Décision votée avec 7 OUI, 2 NON et 1 Abstention.

- Panneau info-rando

Le panneau sera installé au cours du mois d'octobre.

Des conventions sont en cours de signature entre les propriétaires et Sud Ardèche Tourisme. Si les conventions ne sont pas signées, on sort du cadre et des assurances.

La version des topoguides est en cours de travail. Le balisage des sentiers est à améliorer.

- Information sur la parcelle 800

Le toit effondré de la maison de la rue Longue reste problématique. Des recherches sont toujours en cours pour trouver le propriétaire. Si aucune solution n'est trouvée, la commune devra se porter acquéreur de ce bien. En effet, c'est la loi lorsqu'un bien est détenu par un propriétaire décédé depuis plus de 30 ans et dont les héritiers n'ont pas accepté la succession. C'est le cas pour cette parcelle.

Dans l'attente de cette procédure, la Mairie est dans l'obligation de veiller à la sécurisation des lieux.

- Pose des relais téléphoniques

Des relais doivent être posés pour permettre à Aubignas d'obtenir une meilleure couverture téléphonique.

Pose validée à l'unanimité.

- Tourne à Gauche

La préfecture a choisi le scénario : déplacement des arrêts de bus. Mais ce projet n'est pas définitif. Affaire à suivre.

- Devis élagage

L'entreprise « Elag'accro » a proposé un devis pour couper les cyprès de la rue du cimetière. C'est le seul devis à ce jour. D'autres renseignements sont attendus pour le moment.

- Pierres du lavoir

Des pierres de la voûte du lavoir sont tombées. L'entreprise de Mickaël Nubois propose un devis à hauteur de 2450€ HT pour nettoyage et protection du lavoir. Un autre devis est en attente.

- Rue des Arceaux

Des habitants ont constaté des fuites à leur domicile suite à une mauvaise évacuation de l'eau dans la rue. Le montant des réparations s'élève à 980.00€

Avis favorable du conseil.

Date du prochain conseil le 05 novembre 2021 à 20h30.

Fin de séance à 23h30.

La secrétaire de séance.